



OBSERVATOIRE DES ELECTIONS

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 10-02

Le 26 décembre 2010, les comoriens et les comoriennes sont appelés à élire le Président de l'Union des Comores et les gouverneurs des îles autonomes. L'Observatoire des élections exhorte les parties prenantes à ce processus électoral à adopter un comportement responsable, respectueux des missions des différentes institutions en charge des élections. Il appelle à la vigilance de tous les citoyens et des organes en charge de l'organisation, de la supervision et de l'observation des scrutins pour que ces élections harmonisées puissent se dérouler dans la transparence, l'équité et la sérénité. Les membres des bureaux de vote, doivent prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'assurer la régularité des opérations de vote.

En vue d'assurer la fiabilité et la transparence des scrutins de ce 26 décembre, l'Observatoire des élections formule les recommandions suivantes :

- L'intensification des actions de sensibilisation des électeurs aux procédures de vote ;
- L'installation des bureaux de vote dans des bâtiments appropriés facilement repérables et accessibles ;
- L'acheminement, 24 heures avant les scrutins, de l'ensemble du matériel électoral ;
- La publication dans les délais légaux de la composition des membres de bureau de vote ;
- Le scellement de toutes les urnes avant le début des opérations de vote ;
- La présence dans tous les bureaux de vote des assesseurs des candidats ;
- La fourniture d'isoloirs garantissant le secret de vote ;
- L'affichage des listes électorales à l'entrée de tous les bureaux de vote ;
- Le respect de l'heure légale d'ouverture des bureaux de vote ;
- La vérification systématique de l'encre indélébile sur les doigts des électeurs et l'application de celle-ci à tous les électeurs et électrices ;
- Le contrôle par les membres des bureaux de vote, des bulletins de vote ;
- La présence effective et discrète des services de sécurité pour veiller au bon déroulement des scrutins ;
- L'interdiction des pratiques des procès-verbaux pré signés par les membres du bureau de vote ;
- La distribution systématique des extraits de procès verbaux des scrutins, signés par tous les membres des bureaux de vote, à tous les représentants des candidats.

L'Observatoire des élections appelle tous les acteurs politiques à continuer de tout mettre en œuvre pour maintenir le climat serein et apaisé qui a régné lors de la campagne électorale et invite les candidats à l'élection présidentielle et aux élections des gouverneurs des îles à accepter les résultats électoraux dûment et régulièrement proclamés par les autorités compétentes.

Fait à Moroni, le 22 décembre 2010